

Mairie  
80B Allée de la mairie  
07360 St Fortunat sur Eyrieux  
Tél. : 04 75 65 23 96  
Courriel : [mairie@saintfortunat.fr](mailto:mairie@saintfortunat.fr)

**037/2026 - Registre 8**  
Arrêté de délégation aux élus

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Stéphanie Foubert en qualité de troisième adjointe au maire en date du 20 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Stéphanie Foubert, adjointe au maire, les attributions suivantes relatives à l'animation, aux affaires sociales et au CCAS.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 20 mars 2026 Madame Stéphanie Foubert, troisième adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : l'animation, aux affaires sociales et au CCAS.

**Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et ne pourra pas signer les documents y ayant droit.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Fait à Saint-Fortunat, le 30 avril 2026

Le Maire  
Christian Féroussier

